|  |
| --- |
| APPEL A PARTICIPATION **CONCOURS YVELINOIS****« Opération pour un Sport Egalitaire »**E D I T I O N 2 0 20C:\Users\Usert\Documents\CDOS\FEMININES\OSE\Logo-OSE-Yvelines-3.jpgLancement : Février 2020Date limite de dépôtdes dossiers : 3 avril 2020 prolongé jusqu’au 29 mai 2020Remise des Prix : 26 septembre 2020 (Lieu à préciser)C:\Users\Usert\Documents\CDOS\LOGOS DIVERS\LOGO-MAIF.jpg |

**CONCOURS YVELINOIS**

**« Opération pour un Sport Egalitaire »**

E D I T I O N 2 0 20

Dans le cadre du lancement du Label O.S.E., la Direction Départemental de la Cohésion Sociale associée au Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines a décidé de mettre en place un concours visant à promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Ce concours vise à récompenser les meilleures actions en matière d’égalité femmes-hommes dans le sport, pour un sport plus égalitaire et sans stéréotype de genre.

En effet, seul un tiers des licences sportives étaient délivrées à des femmes en France en 2014. De plus, femmes et hommes investissent encore de façon différenciée les disciplines associées à des stéréotypes de genre : Les femmes représentent 86% des licenciée-e-s en danse contre 56% des licencié-e-s en football. Et les inégalités sont encore nombreuses : les femmes ne représentent que 17% des encadrant-e-s, 12% des président-e-s de fédération sportive nationale ou encore 14% des transmissions sportives.

Ce concours s’inscrit dans les priorités ministérielles de promotion d’un sport plus égalitaire pour toutes et tous.

Pour l’édition 2020, l’organisation du concours est reprise par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines avec le soutien de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale.

***Qui peut concourir ?***

Le concours est ouvert à toutes les associations sportives des établissements scolaires du secondaire, associations jeunesses et clubs sportifs domiciliés dans les Yvelines. Sont concernés les projets mis en œuvre du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, ceux-ci pouvant toutefois être en cours de réalisation.

Les projets ayant déjà été récompensés les années précédentes, ne seront pas retenus.

***Les catégories***

1. La promotion du sport féminin :

Elle récompense une structure qui met en place une/des actions-s particulièrement efficace-s et/ou innovante-s permettant aux femmes d’accéder à la pratique sportive.

1. La facilitation de l’accès à la pratique sportive mixte :

Elle récompense les structures qui s’investissent :

* Pour la pratique sportive en mixité,
* Pour que plus de femmes aient accès à un sport où elles sont statistiquement minoritaires,
* Pour que plus d’hommes aient accès à un sport où ils sont statistiquement minoritaires.
1. La facilitation de l’accès des femmes aux fonctions dirigeantes :

Elle récompense une structure qui met en place une/des action-s permettant aux femmes d’avoir un accès aux fonctions dirigeantes identique aux hommes.

1. La promotion de l’égalité filles/garçons par le sport dans les établissements scolaires :

Elle récompense un établissement scolaire qui met en place une/des action-s de sensibilisation à l’égalité filles/garçons par le sport.

1. Le prix des Comités :

Elle récompense un comité sportif départemental qui organise une action majeure pour la promotion de leur sport au féminin.

Les dossiers de candidatures devront impérativement indiquer l’utilisation qui sera faite des prix reçus par les lauréats.

***Le calendrier***

Lancement du concours : Février 2020.

Date limite de réception des dossiers de candidature : 3 avril 2020 prolongé jusqu’au 29 mai 2020 en raison de l’épidémie de Covid 19

Remise des récompenses : Les structures lauréates se verront remettre leurs prix lors d’une soirée dédiée, le 26 septembre 2020, dans un lieu à définir.

***Les prix***

Chaque structure se verra remettre un prix de 1 500 euros sous forme de dotation en matériel, sur présentation de facture(s) acquittée(s) qui doit lui servir à pérenniser, consolider ou encore impulser des actions en faveur de l’égalité femmes/hommes dans le sport. Un seul prix sera remis dans chacune des catégories.

Les structures lauréates s’engagent à assurer une information sur le prix qui leur a été octroyé, et sur la stratégie des organisateurs du concours pour promouvoir l’image, la représentation et la place des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités dans les Yvelines.

***Le règlement***

Les décisions du jury sont irrévocables et ne peuvent faire l’objet d’un quelconque appel ou recours.

La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines se réserve le droit d’annuler ou de reporter le concours sans avoir à fournir de motif.

Pour compléter les éléments transmis dans les dossiers, les organisateurs s’autorisent la possibilité de prendre contact avec les personnes ayant déposé une candidature.

***Le Jury***

Le jury sera composé des membres du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale et d’experts qualifiés (associatifs et institutionnels) et d’un représentant du milieu professionnel en la personne du représentant de la MAIF, partenaire financier du projet.



***Comment candidater ?***

1. **Reprendre l’encadré suivant :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de la structure** |  |
| **Type de structure** |  |
| **Nom et prénom du/de la responsable** |  |
| **Adresse** |  |
| **Courriel** |  |
| **Téléphone** |  |

1. **Indiquer la catégorie retenue :**
* **Promotion du sport au féminin** : ****

Cette catégorie récompense une structure qui met en place une/des action-s particulièrement efficace-s ou innovante-s permettant aux femmes d’accéder à la pratique sportive.

* **Facilitation de l’accès à la pratique sportive mixte** : ****

Cette catégorie récompense une structure qui s’investit pour la pratique sportive en mixité.

* **Facilitation de l’accès des femmes aux fonctions dirigeantes** : ****

Cette catégorie récompense une structure qui met en place une/des action-s permettant aux femmes d’avoir accès aux fonctions dirigeantes.

* **Promotion de l’égalité fille/garçon par le sport dans les établissements scolaires** ****

Cette catégorie récompense un établissement scolaire qui met en place une/des action-s de sensibilisation à l’égalité fille/garçon par le sport.

* **Prix des Comités** ****

Cette catégorie récompense un Comité sportif qui organise une action majeure pour la promotion de son sport au féminin.

1. Pour le reste, aucun format n’est imposé. Vous êtes libres de présenter l’action comme vous le souhaitez, de façon à ce que l’exercice puisse être le plus stimulant possible pour vous. Devront toutefois apparaître les éléments suivants :
* Intitulé du projet
* Contexte – Démarche
* Présentation de la structure
* Descriptif et fonctionnement de l’action
* Moyens humains et matériels
* Public ciblé et nombre de personnes concernées
* Financement
* Durée de l’action
* Date de début de l’action et, éventuellement, date de fin
* Partenaires mobilisés
* Bilan de l’action et résultats quantitatifs et qualitatifs
* Descriptif de l’utilisation qui sera faite du prix reçu en cas de victoire
1. Laissez libre cours à vos envies ! Il est possible de compléter la description des actions par tout support jugé utile : photos, vidéos, textes, dessins, etc…

**Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 3 avril 2020 inclus :**

* **Par courriel :** [**yvelines@franceolympique.com**](file:///C%3A%5CUsers%5CUsert%5CDocuments%5CCDOS%5CFEMININES%5CCHALLENGE%20MARRAINES%5Cyvelines%40franceolympique.com)
* **Par courrier : CDOS78, 145/147 rue Yves Le Coz, 78000 Versailles**

